

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

## A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St<sup>e</sup>-Elisabeth.  
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.  
 Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

## A Paris

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.  
 Chez MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>o</sup>, rue  
 de la Banque, 20.  
 Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.  
 Chez MM. LAVOISIER, MAZADE et C<sup>o</sup>, rue  
 Montmartre, 156.

## L'ECHO ROANNAIS

PRIX DE L'ABONNEMENT

Roanne et le département 1 an, 10 fr.  
 6 mois, 6 fr.

Hors du département 1 an, 12 fr.

annonces, 25 c. — Réclames, 50 c.  
 Tout ce qui concerne la rédaction et  
 l'administration doit être adressé  
 aux Editeurs.

L'Abonnement continue jusqu'à l'expiration  
 d'un avis contraire.

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

## ANNONCES JUDICIAIRES &amp; AVIS DIVERS.

Roanne, 3 mars 1860.

## OUVERTURE DE LA SESSION.

## DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Messieurs les Sénateurs,  
 Messieurs les Députés,

A l'ouverture de la dernière session, confiant dans le patriotisme de la France, je tenais à prémunir vos esprits contre les appréhensions exagérées d'une guerre probable.

Aujourd'hui j'ai à cœur de vous rassurer contre les inquiétudes suscitées par la paix même. Cette paix, je la veux sincèrement, et je ne négligerai rien pour la maintenir.

Je n'ai qu'à me féliciter de mes relations amicales avec toutes les puissances de l'Europe. Les seuls points du globe où nos armes soient encore engagées sont dans l'extrême Orient; mais le courage de nos marins et de nos soldats, aidé du loyal concours de l'Espagne, amènera bientôt, sans doute, un traité de paix avec la Cochinchine.

Quant à la Chine, une expédition sérieuse, combinée avec les forces de la Grande-Bretagne, lui infligera le châtiment de sa perfidie.

En Europe, les difficultés touchent, je l'espère, à leur terme, et l'Italie est à la veille de se constituer librement. Sans revenir sur les longues négociations qui se traitent depuis tant de mois, je me bornerai à quelques points principaux.

La pensée dominante du traité de Villafranca était d'obtenir l'indépendance presque complète de la Vénétie aux prix de la restauration des archiducs.

Cette transaction ayant échoué, malgré mes plus vives instances, j'en ai exprimé mes regrets à Vienne comme à Turin, car la situation, en se prolongeant, menaçait de demeurer sans issue. Pendant qu'elle était l'objet d'explications loyales entre mon Gouvernement et celui de l'Autriche, elle inspirait à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie, des démarches dont l'ensemble atteste clairement, de la part des grandes puissances, le désir d'arriver à la conciliation de tous les intérêts. Pour seconder ces dispositions, il importait à la France de présenter la combinaison dont l'adoption avait le

plus de chance d'être acceptée par l'Europe.

Garantissant par mon armée l'Italie contre l'intervention étrangère, j'avais le droit de marquer les limites de cette garantie. Aussi n'ai-je pas hésité à déclarer au roi de Sardaigne que tout en lui laissant l'entière liberté de ses actes, je ne pourrais pas le suivre dans une politique qui avait le tort de paraître, aux yeux de l'Europe, vouloir absorber tous les États de l'Italie, et menaçait de nouvelles conflagrations. Je lui ai conseillé de répondre favorablement aux vœux des provinces qui s'offraient à lui, mais de maintenir l'autonomie de la Toscane, et de respecter en principe les droits du Saint-Siège.

Si cet arrangement ne satisfait pas tout le monde, il a l'avantage de réserver les principes, de calmer les appréhensions, et il fait du Piémont un royaume de plus de neuf millions d'âmes.

En présence de cette transformation de l'Italie du Nord, qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de nos frontières, de réclamer les versants français des montagnes. Cette revendication d'un territoire de peu d'étendue n'a rien qui doive alarmer l'Europe et donner un démenti à la politique de désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois, car la France ne veut procéder à cet agrandissement, quelque faible qu'il soit, ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée, ni par de sourdes manœuvres, mais en exposant franchement la question aux grandes puissances.

Elles comprendront, sans doute, dans leur équité, comme la France le comprendrait certainement pour chacune d'elles en pareille circonstance, que l'important remaniement territorial qui va avoir lieu nous donne droit à une garantie indiquée par la nature elle-même.

Je ne puis passer sous silence l'émotion d'une partie du monde catholique; elle a cédé subitement à des impressions si irréfutables, elle s'est jetée dans des alarmes si passionnées; le passé, qui devait être une garantie de l'avenir, a été tellement méconnu, les services rendus tellement oubliés, qu'il m'a fallu une conviction bien profonde, une confiance bien absolue dans la raison publique, pour conserver, au

milieu des agitations qu'on cherchait à exciter, le calme qui seul nous maintient dans le vrai. Les faits cependant parlaient hautement d'eux-mêmes. Depuis onze ans je soutiens seul à Rome le pouvoir du Saint-Père, sans avoir cessé un seul jour de rêver en lui le caractère sacré du chef de notre religion.

D'un autre côté, les populations de la Romagne, abandonnées tout-à-coup à elles-mêmes, ont subi un entraînement naturel et cherché à faire dans la guerre cause commune avec nous. Devais-je les oublier à la paix, et les livrer de nouveau, pour un temps illimité, aux chances de l'occupation étrangère? Mes premiers efforts ont été de les réconcilier avec leur souverain, et, n'ayant pas réussi, j'ai tâché du moins de sauvegarder dans les provinces soulevées le principe du pouvoir temporel du Pape.

D'après ce qui précède, vous voyez que si tout n'est pas encore terminé, comment il est du moins permis d'espérer une solution prochaine; le moment semble donc venu de mettre un terme à de trop longues préoccupations et de rechercher les moyens d'inaugurer en France une nouvelle ère de paix.

Déjà l'armée a été réduite de cent cinquante mille hommes, et cette réduction eût été plus considérable sans la guerre de Chine, l'occupation de Rome et de la Lombardie.

Mon Gouvernement va immédiatement vous soumettre un ensemble de mesures qui ont pour but de faciliter la production, d'accroître, par la vie à bon marché, le bien-être de ceux qui travaillent et de multiplier nos rapports commerciaux.

Le premier pas à faire dans cette voie était de fixer l'époque de la suppression de ces barrières infranchissables qui, sous le nom de prohibitions, en excluant de nos marchés beaucoup de produits étrangers, contraignaient les autres nations à une réciprocité fâcheuse pour nous. Mais quelque chose de plus difficile nous arrêtait encore, c'était le peu de penchant pour un traité de commerce avec l'Angleterre. Aussi ai-je pris résolument sur moi la responsabilité de cette grande mesure.

Une réflexion bien simple en démontre l'avantage pour les deux pays. L'un et l'autre n'auraient pas manqué certainement, au bout de quelques années, de prendre, chacun dans son

propre intérêt, l'initiative des mesures proposées; mais alors, l'abaissement des tarifs n'étant pas simultané, il aurait eu lieu, de part et d'autre, sans compensation immédiate. Le traité n'a donc fait qu'avancer l'époque de modifications salutaires, et donner à des réformes indispensables le caractère de concessions réciproques destinées à fortifier l'alliance de deux grands peuples.

Afin que ce traité puisse produire ses meilleurs effets, je réclame votre concours le plus énergique pour l'adoption des lois qui doivent en faciliter la mise en pratique. J'appelle surtout votre attention sur les voies de communication, qui seules, par leur développement, peuvent nous permettre de lutter avec l'industrie étrangère. Mais comme les moments de transition sont toujours pénibles, et que notre devoir est de faire cesser l'incertitude, si nuisible aux intérêts, je réclame de votre patriotisme le prompt examen des lois qui vous seront soumises.

En affranchissant les matières premières de tous droits et en réduisant ceux qui pèsent sur les denrées de grande consommation, les ressources du Trésor se trouveront sensiblement diminuées. Néanmoins, les recettes et les dépenses de l'année 1861 seront en équilibre sans qu'il soit besoin de faire appel au crédit ou d'avoir recours à de nouveaux impôts.

En vous traçant un fidèle tableau de notre situation politique et commerciale, j'ai voulu vous inspirer pleine confiance dans l'avenir et vous associer à l'accomplissement d'une œuvre féconde en grands résultats.

La protection de la Providence, si visible pour nous pendant la guerre, ne manquera pas à une entreprise pacifique, qui a pour but l'amélioration du sort du plus grand nombre. Continuons donc fermement notre marche dans le progrès, sans nous laisser arrêter ni par les murmures de l'égoïsme, ni par les clameurs des partis, ni par d'injustes défiances.

La France ne menace personne. Elle désire développer en paix dans la plénitude de son indépendance les ressources immenses que le ciel lui a données, et elle ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités, puisque de l'état de civilisation où nous sommes, ressort de jour en jour cette éclatante vérité qui console et rassure l'humanité, c'est que plus un pays est riche

## Feuilleton.

## Une page de la vie d'une femme à la mode.

VII.  
 UNE COMÉDIE.

Ce bal devint le sujet de toutes les conversations. Mathilde bouleversait ses cartons et son imagination pour y trouver d'heureuses inspirations. Octavie devenait de jour en jour plus pressante pour me déterminer à les accompagner; tout ce qu'on lui avait dit de flatter à mon propos lui revenait à la mémoire: ici l'on m'avait trouvée jolie, là spirituelle. Chaque compliment adroitement lancé grossissait prodigieusement mon amour-propre, mais ne m'arrachait aucune promesse. Apporter une toilette de bal au Coattmôr, la belle chose vraiment, et ne regretterais-je pas l'inutile emploi de la somme qu'elle coûterait? Outre cette raison d'économie que le chiffre de mes revenus m'imposait, je trouvais les instances d'Octavie suspectes. La pensée de me procurer un plaisir ne pouvait être son seul mobile; car, malgré nos bonnes relations apparentes, notre affection et notre sympathie l'une pour l'autre n'étaient pas des plus vives; et dont chacune de nous s'apercevait clairement. Elle avait donc un motif personnel, et c'était en vain que je me creusais la tête pour le deviner. Ce qui donnait plus de force à mes soupçons, c'est qu'elle ne rendait jamais son mari témoin de ses tracasseries. Sans doute il était mêlé à la comédie qu'elle jouait.

Sitôt qu'il paraissait, je l'entendais se plaindre d'un malaise, qu'il avait d'ailleurs le talent d'emporter avec lui; car, à peine nous avait-il quittées, qu'Octavie abandonnait sa pose mélancolique, avec ce ton critique et malin qui lui était habituel, quand elle parlait à des femmes.

Un matin, elle me livra une dernière attaque, mais si bien dirigée, que ma résolution en fut ébranlée. — J'irai — imprudent vint à mes lèvres, et quand je fus descendue au salon une demi-heure après, je sentais que la victoire lui resterait.

Un bruit de pas précipités et le son d'une voix irritée arrêtaient la main que j'allongeais pour ouvrir la porte. C'était Alain qui parlait et je savais que quand il arpente un appartement à grands pas, c'était signe d'orage. Evidemment le mari faisait une scène à sa femme. Je me retirais discrètement, quand la voix d'Alain s'éleva de nouveau et j'entendis distinctement ces paroles dites avec colère:

— Ne m'adresse plus cette demande absurde; je ne puis, ni ne veux te l'accorder.

Ce n'était pas la première fois que je voyais régner le désaccord dans ce ménage trop mondain pour comprendre et goûter les douces et simples joies de la famille; mais c'était ordinairement Octavie qui prenait l'offensive. Je remontai toute surprise de ce changement de rôle.

— A quoi songez-vous, ma chère? Est-ce le désir de voir l'effet d'une guirlande de fleurs de pommier dans vos cheveux châtains, qu'il vous donne cet air préoccupé?

C'était Mathilde qui, en me voyant passer, me lançait cette phrase du fond de sa chambre, dont la porte était ouverte.

— Vous ne savez plus que parler toilette, répondez-moi, avec une sorte d'humeur; ce bal est devenu pour moi un véritable cauchemar.

— Mais songez donc combien ma coiffure sera jolie et distinguée. Voyons, ma Louise chérie, dites un mot, et j'envoie l'ordre de la faire double. Des fleurs de pommier dans vos cheveux, mais cela donnera à votre figure quelque chose de poétique, d'idéal, de charmant.

— Je crois vraiment que vous tenez à me rendre coquette, ma pauvre Mathilde.

— Moi, non pas du tout; je répète ce que disait hier une de ces dames à Octavie.

— Ces jolies choses m'avaient été dites; mais je soupçonnais Octavie d'en être l'inventeur; elle tient d'une manière étrange à ce que j'aie à ce bal.

Mathilde sourit et baissant prudemment la voix:

— C'est qu'il y va de sa réputation de femme élégante, dit-elle; elle a une arrière-pensée.

Je sentis que je tenais enfin le fil qui pouvait me faire trouver ma route dans le labyrinthe d'idées dans lequel mon esprit s'égarait; mais, pour qu'il ne cassât pas entre mes doigts, je dissimulai mon ardent intérêt, et de mon ton ordinaire dont l'indifférence aurait paru suspecte à tout autre qu'à Mathilde, je la priai de me communiquer son secret. Elle aimait et elle craignait sa sœur, et si elle avait pu croire lui faire le plus léger tort dans mon esprit, elle se fût subitement arrêtée dans sa confidence. Le peu d'importance que je parus attacher à ses paroles lui fit penser qu'elles n'en avaient aucune, et elle m'apprit qu'Octavie tourmentait depuis longtemps son mari pour l'amener à lui acheter une garniture de robe en point d'Alençon.

Une jeune femme dont j'avais entendu vanter la corbeille de mariage, devait paraître au prochain bal, et l'idée de se voir éclipsée d'une façon quelconque désespérait M<sup>me</sup> de Tracy. Pour vaincre la volonté rebelle d'Alain, elle avait d'abord employé les moyens ordinaires, les larmes, les bouderies, les crises de nerfs; il avait résisté. Surprise, mais non découragée, elle avait dressé de nouvelles batteries et j'étais alors devenue un instrument nécessaire.

Elle avait déclaré qu'elle n'irait pas au bal sans les dentelles demandées, et cependant si je désirais y paraître, elle se verrait forcée de revenir sur sa détermination.

Mais dans ce cas, elle revenait aussi à ses exigences et elle espérait que mes prières arracheraient un consentement. Je promis à Mathilde le secret de ces petites manœuvres, qui m'indignèrent plus que je n'osais le faire paraître. Rendre son mari malheureux; continuer sans remords cette guerre sourde et continue à coups d'épingle, sans tenir compte des blessures: tel avait été le rôle méprisable et dangereux devant lequel Octavie n'avait pas reculé.

Cette découverte me fit complètement renoncer au plaisir de me voir couronnée avec des fleurs de pommier, et j'attendis l'heure du déjeuner avec impatience afin de faire part de ma résolution à Octavie.

Mais elle fit dire qu'elle se trouvait trop souffrante pour quitter sa chambre. Mathilde cou-

rut aussitôt s'informer de ses nouvelles. Alain ne la suivit pas. Pendant le déjeuner il essaya de paraître gai; mais sa préoccupation était visible. Quand nous nous levâmes de table, il fit rapidement quelques pas vers la porte qui conduisait à l'appartement de sa femme, et puis se retournant soudain, il prit son chapeau et sortit.

Je passai l'après-midi près d'Octavie, dont la maladie subite ne me touchait pas du tout. Depuis l'aveu de Mathilde, je sentais grandir mon indifférence, et malgré ses cheveux en désordre et son ton plaintif, je restai de pierre devant ses plaintes et ses gémissements.

Alain ne rentra que pour dîner. En revoyant la place vide d'Octavie, une expression inquiète assombrir sa physionomie. Il mangea peu et n'affecta plus une gaieté qu'il était loin de ressentir. Notre soirée se passa tristement et nous nous séparâmes de bonne heure; Alain et Mathilde paraissaient sérieusement inquiets. Le lendemain matin je courus chez ma voisine, qui s'était couchée fort tard. Son joli visage portait des traces de la fatigue de la veille. En l'embrassant je lui demandai des nouvelles d'Octavie.

Un léger sourire glissa sur ses lèvres.

— Hier soir elle s'est trouvée mieux, dit-elle; Alain est un si bon médecin.

— Sont-ce les dentelles qu'il a ordonnées comme remède?

— Non, car cela lui est impossible; mais il a donné une robe de velours grossile.

— C'est là un médicament qui lui coûtera cher, dis-je en riant; mais s'il a produit un bon effet...

— Oh! merveilleux; il a enlevé à l'instant et le malaise d'Octavie et notre inquiétude, qui, je m'en aperçois, n'était guère raisonnable.

Non-seulement Octavie parut au déjeuner, mais elle en fit avancer l'heure; nous étions au samedi, et le bal avait lieu le lundi suivant; il n'y avait pas de temps à perdre. En sortant du magasin de nouveautés, elle nous quitta pour aller donner ses ordres à sa tailleurse qu'elle avait fait demander, et je continuai à accompagner Mathilde occupée de ses dernières emplettes.

et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres.

**BULLETIN ADMINISTRATIF.**

**AVIS.**

Concours d'admission à l'École navale impériale en 1860.

Des exemplaires de l'instruction de M. le Ministre de la marine pour le concours d'admission, en 1860, à l'école navale impériale sont déposés à la préfecture (4<sup>e</sup> division), où ils seront communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

La liste d'inscription sera close le 25 avril prochain, terme de rigueur.

**INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Examen des candidats au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

La commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, tiendra sa première session de 1860, à Saint-Etienne, dans une des salles du Lycée, le mercredi 11 avril 1860, à sept heures et demie du matin, pour les aspirants, et le 14 avril, à la même heure, pour les aspirantes.

Tout aspirant au brevet de capacité est tenu de se faire inscrire au secrétariat de l'inspection académique, un mois avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire avant le 11 mars 1860, et déposer à l'époque de son inscription :

1<sup>o</sup> Un extrait de son acte de naissance, constatant qu'il est âgé de 18 ans au moins ;

2<sup>o</sup> La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session ;

3<sup>o</sup> L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Saint-Etienne, 11 février 1860.

Le Préfet de la Loire,  
THULLIER.

**CHRONIQUE LOCALE.**

Dans la matinée d'aujourd'hui, samedi, un

Nous rentrions au moment où l'ouvrière d'Octavie descendait l'escalier.

— Vous allez avoir de l'ouvrage pressé, lui dit Mathilde de son ton affable et gai. — La tailleurse hochait la tête.

— Madame vient de me retirer sa pratique, dit-elle.

— A vous, mademoiselle, je ne puis le croire; il y a eu un malentendu; je vous en prie, remontez avec moi et tout s'arrangera.

— Ce serait inutile, puisque je ne puis accorder à Madame ce qu'elle exige.

— Mais enfin que vous demande-t-elle ?

— Que je lui essaie sa robe demain, et comme je suis accablée d'ouvrage, il faudrait pour cela travailler toute la nuit.

— Mais vous l'avez souvent fait dans les moments pressants.

— Jamais dans la nuit de samedi à dimanche, mademoiselle.

— Ah ! pardon, je n'y pensais pas et vous avez raison; cependant il me semble que rien ne vous serait plus facile que de tenir cette robe prête pour lundi soir.

— Certainement. Je connais parfaitement la taille de Madame, et avec un bon modèle je suis sûre qu'il n'y aurait rien à retoucher. Mais elle exige que sa robe soit essayée deux fois, et cela est impossible; j'aime mieux une perte d'argent qu'un remords de conscience.

— Mathilde rougit à ces paroles, qui renfermaient une sévère leçon pour sa sœur, et laissa partir l'ouvrière en lui disant toutefois qu'elle du moins ne la changerait pas.

Reentrée dans sa chambre, je réfléchis à cette scène, et la pitié supposée des femmes du monde m'apparut avec ses contradictions. Octavie ne personnifiait-elle pas ce type de la femme qui ne manquant os ensemble à aucun des devoirs extérieurs de la religion, en ignore complètement l'esprit et ne la considère que comme un vêtement gênant, dont elle ne peut se dépouiller sans s'attirer le blâme de la foule.

De la cette singulière conduite, qui m'avait longtemps étonnée.

Qui eût osé dire que M<sup>me</sup> de Tracy n'avait pas de religion ? N'allait-elle pas à la messe ? ne s'approchait-elle pas des sacrements ? sa bourse n'était-elle pas toujours ouverte à l'élégante quêtuse pour les pauvres ? sa coopération acquise à l'avance à toutes les œuvres pieuses qui devaient avoir quelque retentissement ? Oui, sans doute; mais là s'arrêtait ce qu'elle appelait son devoir, et elle ne voyait pas, qu'en n'exerçant aucune surveillance dans sa maison, qu'en engageant une ouvrière à profaner le repos du dimanche, qu'en repoussant impitoyablement le pauvre sans recommandation, elle méconnaissait outrageusement les devoirs sacrés qu'impose cette religion ennemie de toute hypocrisie, et qui ne s'accommode ni aux caprices, ni à la versatilité du monde.

Anna-Édith de Langle. (France Littéraire.)  
(A continuer.)

wagonnier faisant partie d'un train descendant de St-Etienne à Roanne, a eu une main broyée en traversant le tunnel de Ventranges.

Les assises du département de la Loire, pour le premier trimestre de 1860, s'ouvriront à Montbrison, lundi 19 mars à 8 heures du matin, sous la présidence de M. François, conseiller à la cour impériale de Lyon; assesseurs, MM. Dorier et Chaze; juges au tribunal de première instance de Montbrison.

MONTE DE 1860.

DÉPÔT IMPÉRIAL

**D'ÉTALONS DE CLUNY.**

Station de Roanne.

**ÉTALONS :**

Brimstone, pur sang, alezan foncé, prix du saut; 8 fr. pour les juments demi-sang, 25 fr. pour les juments de pur sang.

Ibrahim, demi-sang, noir, prix du saut; 6 fr. Néjus, demi-sang, bai, prix du saut; 7 fr.

Le public est prévenu que la monte commencera le 1<sup>er</sup> mars.

Moyennant le prix du saut indiqué plus haut, les propriétaires ont droit d'exiger que leurs juments soient représentées à l'étalon trois fois. Le prix de saillie est exigible au premier saut; le palefrenier est responsable.

Il est expressément défendu d'exiger aucune autre rétribution des propriétaires.

Si le nombre des juments présentées à la fois se trouvait trop considérable, le chef de station devra donner la préférence aux plus belles. Sous aucun prétexte, il ne devra faire saillir des juments affectées de tares héréditaires.

Les propriétaires de juments sont informés qu'il n'y aura que les juments saillies par les étalons impériaux ou approuvés par l'administration qui seront admises à concourir pour les primes dans les Concours de 1860. Les cartes de saillies sont donc de toute nécessité aux éleveurs.

Les propriétaires de juments qui auront obtenu des productions de la monte précédente sont invités à en donner connaissance au chef de la station, et à se conformer, en outre, aux instructions consignées sur la carte de saillie qui leur avait été délivrée. Cette invitation est faite dans leur intérêt.

Les propriétaires qui auraient des réclamations à faire sont priés de s'adresser au Directeur du Dépôt.

F. DES CRIZEAUX, à Cluny.

**FAITS DIVERS.**

M. V..., propriétaire dans une petite ville de l'Anbe, est resté célibataire par mesure d'économie, et vit complètement seul pour n'avoir personne à sa charge; c'est un économiste de l'école d'Harpagon; aussi Dieu sait que de moyens inventés par notre homme pour conserver son argent bien-aimé; en voici un qui serait, comme tant d'autres, resté ignoré, si, par un cas fortuit, il n'eût été livré à la publicité.

C'était il y a quelques jours : la municipalité de l'endroit avait ordonné de faire ramoner les cheminées et venait d'annoncer une visite ad hoc dans toutes les maisons. A cette nouvelle, voici l'avare aux cents coups, car sa cheminée était sale, et sans doute il lui faudrait déboursier 60 centimes pour frais de ramonage. Comment se tirer de là sans bourse délier ? — Ah ! parbleu, se dit-il après avoir mûrement réfléchi là-dessus, pourquoi ne ramonerais-je pas moi-même ? Aussitôt il prend un balai, place dans l'âtre une chaise pour se hisser, puis s'aidant des genoux et des coudes, il se met à grimper dans l'étroit conduit.

D'abord tout alla pour le mieux; mais voilà qu'aux deux tiers du trajet il s'aperçoit que la cheminée se rétrécit tout d'un coup. Eh quoi ! va-t-il falloir redescendre et se voir obligé de payer pour une besogne à moitié faite, autant que si elle n'eût pas été commencée ? Allons donc ! est-ce qu'avec un peu de bonne volonté il n'y a pas toujours moyen de passer partout ! Et aussitôt, projetant en l'air le bras qui tient le balai, il coule dans le tuyau, il s'allonge, il se glisse, et fait tant et tant qu'à la fin il se trouve emboîté là-dedans à ne pouvoir plus ni avancer ni reculer : « Au secours ! à moi ! j'étouffe ! se mit alors à crier le pauvre diable ! » Sed *clamat ad Dominum*, et le bruit de la rue empêcha que ce soit de l'entendre.

Le lendemain matin, il n'était question dans le voisinage que de clameurs étranges, de plaintes venues on ne savait d'où, et que toute la nuit on avait entendues, et l'on s'était mis à chercher d'où cela pouvait provenir, lorsque en visitant le grenier de la maison contiguë, on entendit de nouveau, et très-distinctivement les clameurs de la nuit. Guidé par la voix, l'un des chercheurs monte sur le toit, arrive jusqu'à la cheminée en question, et finit par découvrir le malheureux avare qui raconte sa mésaventure. Hilrite générale !

Cependant, après avoir fait là-dessus force gorges-chaudes, il fallut songer à le tirer de là. On courut donc chercher un maçon qui fit à la cheminée l'opération césarienne et parvint à tirer de son étui ce ramoneur de nouvelle espèce.

« Si seulement j'en avais été quitte pour mes seize heures de torture ! » s'écriait-il le jour-même en payant au maçon les 10 francs qu'il lui demandait pour frais de son opération et du raccommodage qu'elle avait nécessité !

Nous lisons dans le Courrier de Lyon :

« Les plaideurs condamnés ont, dit-on, vingt-quatre heures pour maudire leurs juges; mais on ne dit pas qu'ils aient le droit d'inventer et de frapper leurs adversaires. C'est pourtant celui que s'est arrogé l'autre jour une dame X..., qui venait de perdre un procès en première instance pardevant le tribunal civil de Lyon.

« Furieuse de son échec, cette dame, qui ne marche qu'à l'aide d'une béquille, attendit, appuyée contre le parapet du quai de l'Archevêché et donnant le bras à sa fille, la sortie de son adversaire, qu'elle ne tarda pas à assaillir d'injures. Ce dernier, voyant la femme X... lever son anille sur lui, évita le coup, et s'emparant, de cette arme, la lança dans la Saône. Au dernier paroxysme de la colère, la dame X..., abandonnant le bras de sa fille, au risque de se briser la seule bonne jambe qui lui restât, sauta d'un seul bond sur son voisin, et, s'emparant du parapluie qu'il tenait à la main, le lança aussi dans la Saône, et lui égratigna, en outre, le visage de ses deux mains. Dieu seul sait ce qui serait résulté de ce combat, qui avait lieu au milieu du fou rire de tous les assistants, si quelques sergents-de-ville ne fussent venus mettre le holà entre les deux combattants.

« Plainte a été portée, nous assure-t-on, par le voisin égratigné et dépourvu de son parapluie contre la dame X..., qui aura d'ici à quelques jours, à rendre compte de son emportement devant le tribunal correctionnel de cette ville.

— M. de Lamartine vient de consacrer son dernier *Entretien* à M<sup>re</sup> Récamier. La ville de Lyon, où est née cette femme distinguée, aura lieu d'être satisfaite des lignes suivantes tombées de la plume du grand poète :

« Le Lyonnais est une espèce d'Ionie française où la beauté des femmes fleurit en tout temps sous un ciel tempéré, entre les feux trop ardents du Midi et les formes trop grèles du Nord; les yeux y ont en général la teinte azurée du Rhône, qui baigne la ville, la langueur de la Saône, la douceur du ciel. De belles tailles, des pas nonchalants, des épaules statuaire, des cheveux soyeux et abondants comme les cheveux de soie qu'on y tisse, des voix caressantes pour l'oreille, des sourires vagues qui enchantent sans provoquer, nulle prétention à séduire, tant elles sont sûres de charmer, des cœurs de vierges de Raphaël descendues de leurs cadres et ignorantes de leurs pudiques attraits, voilà le salons ou les promenades de Lyon un jour de fête. Négligées des hommes affairés, ces femmes vivent généralement à l'ombre, comme des odalisques d'Orient; il faut les découvrir soit dans les églises, soit aux fenêtres hautes de leurs maisons noires, semblables à des monastères espagnols. C'est ainsi qu'étant encore enfant, je découvris, en face de la maison qu'habitait en passant ma mère, la céleste apparition de Mlle Virginie Leroy, (depuis M<sup>me</sup> Pelaprat), comme compatriote de M<sup>me</sup> Récamier, plus jeune qu'elle et aussi accomplie en charmes. La puissance d'une première apparition de la parfaite beauté est telle que, sans avoir jamais revu M<sup>me</sup> Pelaprat, cette vision m'éblouit encore. Elle éblouit, dit-on, plus tard un maître du monde du même charme dont elle avait fasciné l'œil d'un enfant. »

— On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Lefort est charretier, chargé depuis quelque temps d'enlever des vins de la gare du chemin de fer de Lyon, pour les transporter à Bercy. Il y a quelques jours, il avait à charger des vins du Midi. « Mauvais cru », se dit-il en goûtant d'une pièce qu'il venait de piquer, passons à quelque chose de mieux. » Et en effet, il fait quelques pas, s'arrête devant une pile de vieux Mâcon, et donne un coup de foret dans un fût. Le vin coule dans sa tasse d'argent, jaune comme un fil d'or, comme on dit à Bercy; il goûte, il déguste, il redéguste; cette fois il est satisfait; mais comme il est bon camarade, il appelle les amis, et la coupe passe de main en main, chacun répétant mentalement ce refrain :

Vive la gare de Lyon,  
Charmante rigole  
Qui met en riote;  
Vive la gare de Lyon,  
Charmante rigole,  
Charmante rigole.

De vieux Baune et de vieux Mâcon.

« Cette fois, un surveillant de la gare aperçoit Lefort offrant une ultime tasse de Mâcon à un dernier ami, et lui tapant sur l'épaule, l'engage à le suivre chez le commissaire de police. — Pourquoi faire ? » lui répond le charretier de ce ton naïf que prendrait un nourrisson arraché du sein de sa nourrice. C'est qu'en effet tous les charretiers de liquide, de bonne ou de mauvaise foi, estiment que si les propriétaires peuvent prétendre à la propriété de leurs vins, ils en sont les usufructiers.

« C'est encore le langage que tient aujourd'hui Lefort devant le tribunal correctionnel, où il comparait sous la prévention de vol. Sa surprise est sans égale; travailler dans les vins et s'en refuser une tasse, cela passe son imagination; il n'ose pas dire, comme la chanson, que la gare de Lyon est une rigole de Beaune et de Mâcon, creusée par la nature; mais bien certainement il le pense.

« C'est tous les jours la même chose, dit le surveillant de la gare; malgré la plus grande attention, nous ne pouvons empêcher les charretiers de piquer les pièces et toujours des bons crus; les vins du Midi et du Cher leur font faire la grimace; il faut du meilleur à ces messieurs, ce sont de vrais gourmets.

En présence de cette déclaration, le minist-

ère public a requis contre le prévenu une application sévère de l'article 401 du code pénal, et sur ses conclusions conformes, le tribunal a condamné Lefort à six mois d'emprisonnement. »

— Le sieur X..., domicilié à Bourg-la-Reine, est père d'une jeune fille encore mineure, nommée Olympe. Douée d'une rare beauté, cette jeune fille a manifesté de bonne heure un grand amour des plaisirs. Les choses en sont venues au point que le père s'est vu contraint de la faire enfermer dans le couvent des Dames St-Michel.

Au bout de quelque temps, croyant Olympe revenue de de meilleurs sentiments, le sieur X... la retira de cette maison pour la garder près de lui. Il s'aperçut bientôt qu'elle n'était nullement corrigée, et il y a 5 ou 6 mois, elle disparut sans que les recherches les plus actives pussent faire découvrir sa retraite. Le père, désolé, alla de nouveau trouver le président du tribunal civil et obtint de lui un ordre d'arrestation contre l'incorrigible Olympe.

Mardi dernier, se trouvant à Paris pour ses affaires, le sieur X... rencontra dans sa route le cortège du Bœuf-Gras. Il fut d'abord contrarié du retard que lui occasionnait cette cavalcade en l'empêchant de passer, puis il se résigna à regarder comme les autres. Quelle ne fut pas sa stupefaction lorsque dans l'une des déesses du char, celle qui par sa beauté et son costume de Vénus attirait particulièrement les regards, il crut reconnaître sa propre fille ! Pour s'assurer du fait, il suivit la mascarade.

On arriva devant la demeure de M. de Rothschild, désignée comme l'une des stations de l'emblématique animal. Le cortège tout entier entra dans la cour de l'hôtel. Le sieur X... parvint à s'y glisser. Là, comme les personnages de la suite du bœuf gras se livrèrent à des danses et à des démonstrations carnavalesques, il lui fut facile, tout en prenant des précautions pour ne pas être vu, de s'assurer que c'était bien sa fille qui remplissait le personnage de Cythérée.

Laisant le cortège continuer son itinéraire, le sieur X... se rendit chez M. Lannet, commissaire de police du quartier, faubourg Montmartre, lui raconta les faits et lui fit voir l'ordre d'arrestation obtenu contre la jeune Olympe.

— Il ne m'est pas possible, lui dit le magistrat, de troubler la cérémonie par une arrestation qui occasionnerait du scandale. Allons ensemble jusqu'à l'abattoir Popincourt. Une fois le bœuf rentré dans son étable, les dieux et les déesses ont perdu leur privilège, et comme de simples mortels, ils tombent sous le coup de la loi.

Le sieur X... se rendit à cet avis. En descendant de son char, la jeune Olympe faillit tomber de surprise, lorsqu'elle aperçut son père en compagnie du commissaire de police. Ce qui l'affectait le plus, ce n'était pas le regret de ses fautes, c'était le chagrin de ne pouvoir se rendre au bal, où elle se promettait tant de plaisir.

— Laisse-moi encore aller à celui-là, petit père, s'écriait-elle d'une voix dolente, et je promets que demain matin, je reviendrai me rendre prisonnière !

Le sieur X... fut inflexible, et à son grand désespoir, Olympe dut le suivre pour se rendre dans la maison de correction, où elle restera pendant 3 mois.

**POÉSIES.**

**LE CHANT DU ZOUAVE.**

Je suis soldat, je suis zouave,  
Et mon bonheur  
Est de combattre le plus brave  
Au champ d'honneur.  
Dix ans entiers, on m'a vu faire,  
En Afrique, une rude guerre  
A des peuples vaillants, hardis;  
A l'envi soldats, capitaines,  
Sur les monts aliers, dans les plaines,  
Nouvelles légions romaines,  
Notre audace les a soumis.  
Je suis soldat, etc.  
J'étais dans les rangs de l'armée  
Qui fit la guerre de Crimée  
Et foudroya Sébastopol.  
Là, nous avons pour la Turquie,  
Qui trop facilement l'oublie,  
Prodigué l'or de la patrie  
Et de son sang rougi le sol.  
Je suis soldat, etc.  
En Italie, à nos bannières,  
Par les mêmes ardeurs guerrières  
J'ai rattaché quelques rameaux  
Tandis que nous sauvions les Sardes,  
Dans les riches plaines Lombardes,  
Et qu'un pays de nos vieux bardes  
Les luths chantaient sur leurs tombeaux.  
Je suis soldat, etc.  
Et maintenant faut-il, ô France !  
Compter sur la reconnaissance  
De ceux pour qui ton sang coula ? ...  
Et qu'importe ! commande, ordonne,  
Si demain ton fier canon tonne,  
Si dans les airs la charge sonne,  
France ! pour toi, je serai là.  
Je suis soldat, etc.

J.-B. VALLÉE.

**LE GRILLON DU FOYER.**

Salut ! petit grillon, dont la voix monotone  
Depuis bientôt huit mois ne m'a pas dit bonsoir,  
Salut !... Avec bonheur je vois venir l'automne,  
Vieil ami, c'est l'époque où nous pouvons nous voir.  
Que de fois ton refrain m'a tenu compagnie,  
Durant les soirs d'hiver, les longs soirs de janvier !  
Oh ! je vais donc l'entendre encor, ta voix bénie,  
Ta voix qui me plaît tant, chanteur de mon foyer !

Tu diras ta chanson sans cesse poursuivie,  
Et moi je rêverai de gloire, d'avenir,  
Et de l'ange du Ciel qui cette rude vie,  
Dieu plaça près de moi pour m'aider à souffrir.  
N'ayant aucun regret, souhaitant peu de chose,  
Sans penser à demain, tu jouis de tes jours;  
Tandis que, sur mon sein penchant mon front morose,  
Je songe et me souviens, toi, tu chantes toujours.  
Quels projets de voyage, en ma folle cervelle,  
Devant mon feu qui luit, je formai l'an dernier!  
Las! nés avec la neige, ils ont fondu comme elle!  
Et je suis encor là, paisible casanier....  
Tu n'as pas, toi non plus, fui cette humble retraite;  
Je te revois blotti dans ton coin près de moi.  
Ah! que tous ces amis que mon foyer regrette,  
O mon pauvre grillon, n'ont-ils fait comme toi!...  
Chétif était pourtant l'être où je te convie;  
Tu ne l'as pas quitté pour un plus riche feu,  
Au luxe préférant pauvre, mais libre vie...  
Sur ce point, cher grillon, je te ressemble un peu.  
N'abandonne jamais le toit qui nous protège;  
Et tant qu'un peu de pain me restera pour moi,  
Tant que j'aurai du bois pour braver glace et neige,  
Je partagerai tout, comme un frère, avec toi.  
Mais s'il te fallait fuir ma modeste demeure,  
Qui l'offre le bonheur et de calmes abris,  
Pour aller, tendre ami du malheureux qui pleure,  
Appeler par tes chants le sommeil sur ses nuits,  
Va donc, consolateur de la triste indigence;  
Porte à l'infortuné l'oubli de ses douleurs;  
Ta voix infatigable, endormant sa souffrance,  
Lui rendra plus léger le poids de ses malheurs.  
Ah! chante... il songera que le Dieu, qui ménage  
Un asile au grillon, veille aussi sur son sort.  
A ce riant penser, il reprendra courage,  
Et pour porter sonfaix se sentira plus fort.  
Pourquoi n'ai-je donc pas une voix qui console?  
A son foyer éteint que ne puis-je m'asseoir,  
Et, glissant dans sa main une discrète obole,  
Avec un mot d'amour, lui dire un mot d'espoir!...  
Va donc, quand, fatigué du poids de l'existence,  
Dans son âme ulcérée il blasphémait Dieu,  
Lui murmurer tout bas: « Espérance! espérance! »  
Et puis reviens encor te chauffer à mon feu.  
Reviens, comme ce soir je te reviens moi-même;  
J'ai déjà préparé tout pour te recevoir.  
Toi, prépare ta voix et tes chansons que j'aime.  
Adieu, mon vieil ami! beau chanteur, à ce soir!  
Eh! ne sommes nous pas l'un à l'autre semblables,  
Timides et craintifs, pauvres mais sans désir?  
Tous deux nous chantons faux; nos voix sont détestables.  
Qu'importe!... nous chantons pour notre seul plaisir.  
Louis AUDIAT.

**Opinion de M. le docteur Bellanger sur les propriétés de la Moutarde blanche.**

La graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. La graine de Moutarde est, en outre, apéritive, laxative, légèrement purgative. Ces propriétés lui sont données dans une telle mesure, qu'elle purge avec douceur, sans jamais provoquer ni coliques ni accident d'aucune sorte; on l'administre avec une sécurité parfaite aux personnes les plus délicates et les plus irritables, aux femmes, aux enfants, aux vieillards les plus épuisés. La légère secousse qu'elle imprime à l'appareil gastro-intestinal, bien loin de laisser dans aucun organe du relâchement et de la faiblesse, semble y déposer un principe de force et une vitalité qui accuse une légère propriété tonique.

Il est facile de concevoir qu'une semence comblée de tant de richesses présentes, animés par une combinaison d'énergies naturelles qui la rendent simultanément apéritive, laxative, purgative, dépurative et tonique; il est sensible, disons-nous, qu'une telle semence ne pouvait rester inactive, et qu'elle devait exercer sur le plus grand nombre des maux qui nous affligent une influence favorable et diversifiée. On pouvait aisément prévoir son énergique efficacité contre les affections et les troubles divers des organes digestifs; or, qui ne sait que ces organes, qui sont comme le pivot principal de la vie organique, semblent être en même temps les instruments prédominants de la souffrance et du bien-être? Qui ne sait qu'ils entretiennent avec tous les autres appareils de la vie les plus délicates relations sympathiques et la plus étroite solidarité?

Ce remède efficace contre les innombrables maladies des organes digestifs est bien près d'être un remède universel. Telle, sous la réserve des exceptions qui tiennent ici à la nature des choses, se montre à notre admiration la graine de Moutarde blanche! Mais il faut se garder toutefois d'imputer à des vertus occultes ou mystiques d'un ordre inconnu l'étonnante diversité des services que nous rend ce médicament; tout s'explique, tout est ici l'effet naturel de propriétés manifestes et connues. Dans les eures les plus inattendues, les plus théoriques, on ne trouve jamais qu'une succession logique de phénomènes physiologiques ou thérapeutiques qui légitiment l'admiration et la confiance sans fournir aucun argument à la superstition.

Docteur BELLANGER.

L'Académie de l'industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une médaille d'honneur à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les Rhumes, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatés par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La Pâte pectorale de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-50, rue Taibaut. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger.

Pour les articles non signés: FERLAY.

**BOURSE DE PARIS**  
Du 25 mars 1860.

Rente 4 1/2 p/o.	98 00
— 5 p. o/o	67 95
Banque de France.	2820 00

**MERCURIALE**

**DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.**

Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	
	Roanne.	Montbrison
Froment 1 <sup>re</sup> qual. le doub. déc.	3 80	3 70
id. 2 <sup>me</sup> qualité.	3 55	3 45
Seigle 1 <sup>re</sup> qualité.	2 25	2 10
id. 2 <sup>me</sup> qualité.	2 20	1 90
Orge	2 40	2 20
Avoine	1 20	1 45
Colza	0 00	5 00
Farine 1 <sup>re</sup> qualité.	44 00	46 00
Farine 2 <sup>e</sup> qualité.	41 00	43 00
Farine 3 <sup>e</sup> qualité.	31 00	00 00

**Annonces judiciaires.**

**ERRATUM.** Dans notre dernier numéro, page 5, 4<sup>me</sup> colonne, ligne 47, au lieu de vingt-six décembre, il faut lire vingt décembre.

Etude de M<sup>e</sup> ROCHARD, avoué à Roanne.

**VENTE PAR LICITATION, Entre majeurs et mineurs, EN UN SEUL LOT,**

**D'IMMEUBLES,**

Situés sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier,

Pardevant M. Ardaillon, juge au Tribunal civil de Roanne, et commis à ces fins, en l'audience des criées du Tribunal susdit.

Adjudication au mardi vingt-sept mars mil huit cent soixante, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Jean-Marie Pavailler, propriétaire, et sous son autorité Jeanné Couble, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Cyr-de-Valorges, lesquels ont fait et continuent de faire élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> ROCHARD, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne y demeurant, rue des Bourrassières;

Contre : 1<sup>o</sup> Le sieur Joseph Liange, propriétaire, demeurant à Sainte-Colombe, en sa qualité de tuteur légal de l'enfant mineur issu de son mariage avec Marie Couble, sa femme, décédée; ledit mineur sans profession, demeurant avec son père audit Sainte-Colombe; 2<sup>o</sup> Le sieur Georges Duperray, cultivateur, demeurant à Saint-Just-la-Pendue, en sa qualité de subrogé-tuteur des enfants mineurs, issus du mariage des défunts Pierre Couble et Pierrette Guillot, de leur vivant, propriétaires, demeurant à Sainte-Colombe;

3<sup>o</sup> François Villaine, cultivateur, et Françoise Couble, son épouse, propriétaire, demeurant ensemble à Sainte-Colombe, lieu de la Croix-Blanche;

4<sup>o</sup> Le sieur Pierre Couble, demeurant audit Sainte-Colombe, lieu de la Croix-Blanche, chez le sieur Villaine, tous colicitants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Lenoir, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant.

Cette vente a été ordonnée par jugement contradictoirement rendu entre les parties sus-nommées par le Tribunal civil de Roanne, le trois janvier mil huit cent soixante, jugement qui a commis ledit M. Ardaillon juge-commissaire pour recevoir les enchères, et qui a été enregistré, expédié en due forme exécutoire, notifié à avoué et signifié à parties.

**DÉSIGNATION**

Des immeubles, telle qu'elle existe au cahier des charges.

**Article premier.**

Un pré, appelé Goutaillon, situé sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance en superficie d'environ neuf ares quatre-vingt-dix centiares, porté sous le numéro 486 de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, section B.

Ce pré est confiné au nord par terre ayant appartenu à feu Etienne Dupin, et aujourd'hui à sa succession, ruisseau Vacheron entre deux, au midi par bois du Goutaillon, inscrit sous l'article matriciel 487 faisant partie de la succession Couble, à l'est par pré à Jean Moine, et à l'ouest par pré de la même succession, article 489 de la matrice.

**Article deuxième.**

Un bois taillis, aussi appelé Goutaillon, situé sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance superficielle d'environ quatre ares trente centiares, porté sous le numéro 487 de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, même section. Il est confiné au nord par le pré ci-dessus décrit, au midi par chemin de chez Liange à Chatelus, à l'est par bois à Jean Moine et à l'ouest par bois faisant partie de la succession dudit Couble (article 497 de la matrice).

**Article troisième.**

Une terre, appelée terre Martin, située audit Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance superficielle d'environ un hectare quarante-quatre ares soixante centiares, portée sous le numéro 325 du plan cadastral de la commune de Sainte-Colombe, même section. Elle est confinée au nord par le chemin communal de Martin à Vacheron, au midi par pré à Vindry et petit pré à la succession, numéro matriciel 524, à l'est par bâtiment et jardin à Philibert Griffon, par petit chemin de desserte et le petit pré susvisé, et à l'ouest par terre à Jean Moine.

**Article quatrième.**

Un pré, appelé terre Martin, situé audit Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance en superficie d'environ douze ares soixante centiares, portant le numéro 324 de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, même section. Ce pré est confiné au nord et à l'ouest par la terre décrite plus haut (article matriciel 325), à l'est par terre à Philibert Griffon et au midi par pré sus désigné à M. Vindry.

**Article cinquième.**

Une maison et un sol, dits Martin, situés à Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, confiné au nord, au midi, à l'est et à l'ouest par la terre sus indiquée et décrite plus haut. Il sont portés sous les numéros 525 et 325 (bis) de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, même section. Le sol a une superficie d'environ un are quatre-vingt-dix centiares.

**Article sixième.**

Un bois, appelé Goutaillon, d'une contenance d'environ trois ares soixante centiares, porté sous le numéro 488 de la matrice cadastrale de ladite commune de Sainte-Colombe, section B. Il est situé sur ladite commune, lieu de Martin, quartier de Montselier. Ce bois est confiné au nord par pré dont il sera ci-après parlé (article matriciel 489), au midi par chemin de chez Liange à Chatelus, à l'est par le bois dit Goutaillon sus confiné et indiqué par le numéro 487 de la matrice, à l'ouest par pré à Chatelard Benoit.

**Article septième.**

Un pré, appelé aussi Goutaillon, situé sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier; il est d'une contenance d'environ onze ares et porté sous le numéro 489 de la matrice cadastrale et même section. Ce pré est confiné au nord par terre ayant appartenu à feu Etienne Dupin et aujourd'hui à sa succession et pré à Chatelard Benoit, ruisseau de Vacheron entre deux, au midi par bois dit Goutaillon (article 488 de la matrice), faisant partie de ladite succession, à l'est par pré confiné plus haut, et à l'ouest par pré à Chatelard Benoit.

**Article huitième.**

Un autre bois, appelé Goutaillon, situé toujours sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance superficielle de seize ares soixante-dix centiares et porté sous le numéro 497 de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, section B. Ce bois est confiné au nord par chemin de chez Liange à Chatelus, au midi par autre chemin venant du même lieu et tendant à Chatelus, à l'est par bois à Philibert Griffon, et à l'ouest par autre bois appartenant à la succession de feu François Roussillon.

**Article neuvième.**

Une terre, appelée la Roche-Montselier, située à Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, d'une contenance d'environ quatre-vingt-sept ares quarante centiares, portée sous le numéro 535 de la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Colombe, même section. Elle est confinée au nord par terre vaine appartenant à la succession de François Roussillon, qui sera ci-après décrite, au midi déclinant à l'est par terre à Philibert Griffon et chemin de Martin à Vacheron, à l'est par terre au même et à l'ouest par terre appartenant à la succession de feu François Roussillon.

**Article dixième.**

Une terre vaine, appelée la Roche-Montselier, également située à Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, ayant une contenance d'environ cinquante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, portée sous le numéro 536 de la matrice cadastrale, même section.

Elle est confinée au nord par terre de même nature à Louis Moine, au midi par la terre sus-indiquée (article neuvième), à l'est par chemin de Sainte-Colombe à Bussières, et à l'ouest par terre vaine faisant partie de la succession dudit François Roussillon.

Tous les immeubles ci-dessus décrits et confinés sont situés sur la commune de Sainte-Colombe, lieu de Martin, quartier de Montselier, canton de Néronde, arrondissement de Roanne, département de la Loire. Ils proviennent des successions des défunts Pierre Couble et Pierrette Guillot, auteurs communs, de leur vivant, propriétaires, demeurant à Sainte-Colombe.

La vente des immeubles ci-dessus désignés aura lieu en un seul lot, à la chaleur des enchères, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par licitation devant M. Ardaillon, juge-commissaire pour recevoir les enchères en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, qui se tiendra le mardi vingt-sept mars mil huit cent soixante, au palais ordinaire de justice, sis place Saint-Etienne, de dix heures du matin à une heure de relevée.

**Mise à prix :**

Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges de la vente, les enchères seront reçues au pardessus de la somme de deux mille francs, montant de la mise à prix fixée par le jugement du trois janvier mil huit cent

soixante qui a ordonné la vente des immeubles ci-dessus décrits, ci..... 2,000 fr.  
Pour extrait certifié sincère :

Signé, ROCHARD.

Enregistré à Roanne, le premier mars mil huit cent soixante, fol. 152, c. 5. Reçu un franc, décime dix centimes.

De GIRONDE.

Etude de M<sup>e</sup> MARCHAND, avoué à Roanne.

**Jugement de séparation de biens.**

Le vingt-deux février mil huit cent soixante, le Tribunal civil de Roanne a rendu un jugement par défaut, par lequel il a déclaré Anne Rollain épouse du sieur Gabriel Lachaud, propriétaire avec lequel elle demeure à Roanne, séparée de biens d'avec son mari.

M<sup>e</sup> MARCHAND, avoué, a occupé pour la femme Rollain.

Pour-extrait :  
Signé, MARCHAND.

**Tribunal de Commerce de Roanne.**

**FAILLITE TRICON.**

MM. les créanciers de la faillite du sieur TRICON Urbain, marchand à Roanne, par suite de renvoi à huitaine, sont convoqués à se réunir le neuf de ce mois, huit heures et demie du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

1<sup>o</sup> Le compte de M. Bostmambrun, syndic définitif de cette faillite;

2<sup>o</sup> Les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union sous la présidence de M. Vial, juge-commissaire. Roanne, le 2 mars 1860.

BARBE, greffier.

**FAILLITE DU SIEUR DÉCHELETTE.**

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du premier de ce mois, le sieur DÉCHELETTE Jean-Benoît, marchand-tailleur à Charlieu, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la garde de M. le Commissaire de police de Charlieu.

M. Vial a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire, et autorisé à procéder de suite à l'inventaire de l'actif.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le huit de ce mois, dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 2 mars 1860.

BARBE, greffier.

**FAILLITE THEVENET.**

MM. les Créanciers de la faillite THEVENET, marchand, demeurant à Roanne, sont convoqués à se réunir au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, le 9 mars prochain, 10 heures du matin, à l'effet de recevoir le dernier dividende et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Nota. Les Créanciers sont avertis que faute par eux de retirer leur dividende fin mars prochain au plus tard, les fonds seront déposés à la caisse des dépôts et consignations.

Roanne, le 29 février 1860.

BARBE, greffier.

**Dissolution de Société.**

A partir du premier mars mil huit cent soixante, la société commerciale *Bourg et Tantôt*, existante en cette ville, a été dissoute d'un commun accord.

M. Tantôt prend la suite des affaires et continuera comme par le passé le même commerce.

Enregistré à Roanne, le trois mars mil huit cent soixante, fol. 143, c. 1. Reçu cinq francs, décime cinquante centimes.

Signé, BELLA.

**AVIS DIVERS.**

**VENTE VOLONTAIRE**  
A l'enchère

**Du mobilier garnissant le château de Cornillon, à Mably, près Roanne.**

Cette vente aura lieu le 19 mars prochain et jours suivants, à dix heures du matin, dans le château. Elle consiste :

1<sup>o</sup> Dans le salon, un piano, plusieurs canapés, fauteuils, tables de jeux, consoles, pendule, glaces, garnitures de cheminées, gravures, etc.

2<sup>o</sup> Dans la salle à manger, tables à coulisses, chaises de tous genres, étagères, etc.

3<sup>o</sup> Dans la salle du billard, un beau billard avec ses accessoires, fauteuils, étagères, canapés, etc.

4<sup>o</sup> Dans les chambres à coucher, plusieurs lits en bois d'acajou, noyer, frêne et bois des îles, garnis de matelas, lits de plumes, couvertures, sommiers, rideaux, traversins, tables de nuit, commodes, secrétaires, fauteuils,

pendules, glaces, descentes de lits, etc.  
 5° Dans la bibliothèque, environ 1700 volumes d'ouvrages choisis, gravures, tableaux, etc.  
 6° Dans les autres appartements, plusieurs commodes, secrétaires, buffets, armoires, horloges, baignoires en cuivre, tables à coulisses, étagères, chaises, etc.  
 7° Dans la cuisine, vaisselle, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, chaudières en cuivre et fonte, etc.  
 8° Voitures, harnais, selles, pompe à incendie, ferrailles, etc.  
 9° Des armes de tous genres, machine électrique, forge portative et accessoires, outils et presses de menuisier, un appareil de photographie, etc.  
 Chaque lot adjugé sera payé comptant.

Etude de M<sup>e</sup> MIRAUD, huissier à Roanne.  
**Vente judiciaire.**

Le mardi six mars mil huit cent soixante, à dix heures du matin, sur la place de la Mairie, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en tables, bassin et bassin en cuivre rouge, à l'usage des tenturiers, sept baquets en bois, un cylindre, bois de campêche, orseille, carbonate de soude, etc.

A VENDRE OU A LOUER  
 A l'amiable,  
 Une Fabrique d'Eaux et Limonades gazeuses,  
 Bien achalandée,  
 Située à Cours (Rhône).  
 S'adresser à M. Victor BUISSON, à Cours.

**PHARMACIE**  
 A VENDRE  
 Pour cause de décès.  
 S'adresser à dame veuve CHAMBOST, au Coteau.

**AVIS.**  
 Le sieur GUÉRIN prévient le public qu'il continue à fabriquer de la chaux en première qualité.  
 De plus on trouvera chez lui et sur ses fours, de la chaux hydraulique provenant de la Pierre-de-Bœuf.  
 Quant au prix et au mode de paiement, on traitera chez lui, aux Promenades du Phénix.

**PRIX**  
 DES DIVERSES MARCHANDISES  
 PRISES SUR LES FOURS DE  
**CANCALON FRANÇOIS, FILS ET NEVEU**  
 Entrepreneurs à Roanne, rue St-Jean, 69,  
 Pendant l'année 1860.

**FABRIQUE DE PLATRE, TUILERIE MÉCANIQUE**  
 ET CIMENT HYDRAULIQUE.

Grandes tuiles brevetées, le mille...	100 fr.
Petites tuiles	50
Petites briques percées.....	50
Brûlats percés.....	40
Briques coupées et pressées.....	50
Petites briques pressées.....	25
Tuyaux de drainage, n° 1.....	20
» n° 2.....	50
» n° 3.....	40
» n° 4.....	50
» n° 5.....	60
Tuiles creuses.....	25
Carreaux ordinaires et pressés.....	25
Carreaux pressés à six pans.....	50
Brûlats ordinaires.....	25
Briques belges.....	20
Briques de cheminées.....	20
Plâtre à bâtir et à fumer, — aux prix courants.	

Les sieurs CANCALON se chargent des couverts à grandes tuiles brevetées, moyennant le prix de 2 fr. le mètre carré, y compris le lattage, les pointes et la façon; les mortiers fournis par le propriétaire; — ils se chargent encore des planchers en brûlats percés, moyennant le prix de 4 fr. 25 c. le mètre carré, — ces différents matériaux prix en fabrique. Ils se chargent aussi des transports à prix modérés.  
 Les journées de maçons et manœuvres seront, comme par le passé, au prix de 2 francs 50 centimes.  
 Roanne, le 10 janvier 1860. 5-1

**A VENDRE**  
 A l'amiable  
 Pour jouir de suite,  
**UNE PROPRIÉTÉ**  
 Et une Maison bourgeoise,  
 Situées au bourg d'Arfeuilles (Allier),  
 A 4 kil. de la station du même nom, sur le chemin de fer du Bourbonnais.  
 Elles se composent d'un corps de logis et de vastes bâtiments d'exploitation presque tout recouverts à neuf, près de la rivière du Barbanen qui y présente plusieurs CHUTES D'EAU d'une grande puissance, et elles peuvent servir à toutes espèces d'usines, tanneries, teinturerie, filatures et scieries, etc. Le tout est entouré d'un grand jardin aussi au bord de l'eau, et d'un clos planté d'arbres en plein rapport.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CHASSAING, notaire à Arfeuilles (Allier) et à M. NOÉLAS, docteur en médecine à Saint-Haon-le-Châtel, près Roanne.

**Une cuve carrée**  
 De 160 à 180 hectol. (80 à 90 pièces).  
 S'adresser à Baptiste CHATRE, village d'Aris, à Villefontais.

A VENDRE  
**UNE MAISON,**  
 Située à Roanne, rue Foaillerie, n° 3.  
 S'adresser, pour les renseignements, à M. DUSAUZEY, notaire à Roanne, rue Ste-Elisabeth, n° 106, ou à M. MERCIER, secrétaire à la Sous-Préfecture, à Roanne.

**On demande**  
 Un HOMME de 20 à 25 ans, sachant lire et écrire, pour être garçon de magasin.  
 S'adresser au bureau du journal.

 **M. NORMAND**  
 CH.-DENTISTE  
 Connu depuis plus de 20 ans dans le département vient d'arriver à Roanne.  
 Sa demeure est Rue Ste-Elisabeth, 76.

**Maison V<sup>e</sup> Gaston, Gory et Aussel,**  
 De NEMES (Gard).  
 Vin de table excellent pour l'ordinaire (couléur du St-Nizier), 76 à 78 francs la pièce de 206 litres rendu franco à la gare de Roanne. Vins de Vauvert, 45 fr. l'hectolitre; de St-Gilles, 50 fr.; de St-Georges et Langlade, 55 fr.; eau-de-vie garantie pure de vin; alcool de vin à 86 degrés centigr.; huile d'olive surfine (garantie sans mélange) en fût depuis 25 kilog.  
 Représentant à Roanne, M. R. BARLERIN, élève en pharmacie, rue Impériale.

**CAFÉ STOMACHIQUE MICHEL**  
 Pharmacien à Tarare (Rhône).  
 Employé avec succès pour les Irritations d'Estomac, facilite la digestion et répare les forces chez les personnes épuisées.  
 Prix: 1 fr. 25 c. la boîte.  
 Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**SIROP BÉCHIQUE DE MICHEL**  
 Pharmacien à Tarare (Rhône).  
 QUALITÉ EXTRA-SUPÉRIEURE. — PRIX TRÈS BAS. —  
 GRAND FLACON, 1 FR. 50 C. DEMI-FLACON, 75 C.  
 Guérison prompte, sûre et radicale des Rhumes, Toux opiniâtres. Maladies de poitrine et d'estomac. SUCCÈS CERTAIN. — Exiger la signature A. MICHEL.  
 Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**S** IROP et PASTILLES de CROLAS, pharmacien à Lyon, préparés aux bourgeons de sapins du Nord, et au baume de Tolu, contre la toux, l'oppression, la coqueluche, la phthisie pulmonaire, les crachements de sang, les catarrhes de poitrine et de vessie, les glaires d'estomac et d'intestins. — DÉPÔT: à Roanne, à la pharmacie GRIZIAUX; à Charlieu, à la pharmacie GERBAY.

**Sel pour l'agriculture**  
 En franchise de droits.  
 Indispensable à l'étable pour l'alimentation des bestiaux, recherché pour l'aménagement des prairies, herbages et pâturages, dont il rend l'herbe très-appétissante pour les animaux.  
 Répandu sur les prés humides, il fait disparaître les mousses, les joncs, les carreaux et autres plantes aquatiques.  
 On l'emploie avec succès dans la fabrication des composts.  
 Chez M. GAY jeune,  
 Place St-Etienne, 22, à Roanne.  
 Prix très-modéré.



**ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE**

MANUFACTURE à PARIS, rue de BONDY, 56. — Succursale à CARLSRUHE.

COUVERTS ALFÉNIDE

COUVERTS ALFÉNIDE

On doit se servir de cette Orfèvrerie pour les motifs suivants

1° Parce que c'est un moyen d'appeler l'art dans l'industrie, but vers lequel tendent tous nos efforts;  
 2° Parce que les produits de notre maison sont, par leur exécution, leur qualité, leur son et leur durée, d'une perfection à défier l'œil le plus exercé et l'esprit le plus prévenu;  
 3° Parce qu'affranchis du préjugé qui les excluait, à l'origine, des maisons particulières, les produits de notre industrie sont maintenant accueillis avec faveur sur les tables les plus élégantes, et les plus somptueuses, dans les plus riches palais comme dans les plus humbles demeures;  
 4° Parce qu'en bonne administration, nul ne doit laisser improductive d'intérêts une somme comme celle que représente, dans certaines maisons, la valeur des services d'argent;  
 5° Enfin, parce que nos services en orfèvrerie argentée, en outre de la réduction de leur prix, évalué aux quatre cinquièmes de ceux en argent, ne perdent point, chaque année, comme ces derniers, 6 à 7 0/0 de leur valeur intrinsèque, tant par la perte des intérêts sur une valeur considérable que par l'usure de l'argent.  
 Dans l'intérêt de notre entreprise, nous ne devons pas laisser tomber dans l'oubli les véritables titres qui recommandent nos produits à la confiance publique, et comme malheureusement pour le consommateur, la concurrence a justifié les prédictions du rapport du jury de 1849, nous mettons sous les yeux du lecteur un passage de ce document.  
 M. le Rapporteur s'exprime ainsi (page 336, tome III):  
 « Tout le monde sait que si l'industrie du plaqué a beaucoup souffert, si

elle a décliné en partie, cela tient principalement à l'anarchie de la fabrication, dépourvue de tout contrôle, livrée à une variété de titres arbitraires, sans qu'il y eût aucun moyen sérieux de se rattacher à des données fixes, éprouvées, connues.  
 « Il serait déplorable que l'argenterie électro chimique tombât dans un pareil discrédit par suite d'abus analogues. Aujourd'hui le brevet d'un fabricant consciencieux la préserve de ce danger; mais, dès que ce brevet sera expiré, comment éloignera-t-on la confusion des langues, sur quelles bases solides ramènera-t-on la confiance publique, en la préservant d'erreurs involontaires?  
 Le jury de l'Exposition universelle n'a-t-il pas confirmé cette opinion du jury de 1849 en nous décernant la **GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR**?  
 L'expérience nous ayant démontré que le métal blanc dit *Alfénide* présente des avantages incontestables pour la fabrication des couverts, nous avons fait des grandes recherches pour rendre l'application de l'argent aussi adhérente sur ce métal que sur tout autre alliage, et nous avons réussi, ainsi que les consommateurs ont pu s'en convaincre.  
 Pour distinguer dans l'avenir ces couverts de ceux en métal ordinaire, nous leur appliquerons le poinçon ci-dessus figuré.  
 Nous avons depuis huit années ouvert des ateliers pour la fabrication de l'argenterie massive, dans le but de répondre aux desirs des personnes qui, ayant à faire un présent, tiennent à joindre la valeur intrinsèque à la valeur artistique.  
 Notre représentant à Roanne est M. DEFFORGES fils.

**A VENDRE,**

Pour cause de décès

**FONDS DE BOULANGER**  
 Et de cabaretier

Bien situé et bien achalandé.

S'adresser à veuve BÉRAY, propriétaire dudit fonds, au faubourg de Clermont.

**A VENDRE**

UNE BELLE

**Chaudière à débouillir,**

Pouvant contenir 200 kilog. de coton.  
 S'adresser à M. THORAL, chaudronnier, rue Impériale, et à M. PRAJOUX, chaudronnier, au Coteau.

Roanne, — FERLAY, imprimeur, un des gérants.

Le Vrai, le Bien, le Beau.

BUREAUX :

Rue d'Auvergne, 15, à Lyon.

**LA FRANCE**

ABONNEMENT :

Un an..... 9 fr.  
 Six mois..... 5 fr.

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

Directeur : Adrien PELADAN, ancien rédacteur en chef de l'ÉTOILE DU MIDI, de plusieurs académies.

Cette publication, qui paraît tous les samedis, en 16 pages grand in-8° sur deux colonnes, est dans sa quatrième année d'existence. Les trois mots placés en tête de ces lignes sont la synthèse vraie de ses principes. Elle accueille tous les talents, toutes les bonnes volontés. Elle a ainsi les collaborateurs sur tous les points de la France et à l'Étranger. Nul genre de littérature ne lui est étranger, et par cette variété même elle s'élève souvent à toute la vivacité d'une forte polémique. Elle combat pour cette noble franchise provinciale qui se nomme *Décentralisation intellectuelle*. Plusieurs journaux de Paris, plus de deux cents journaux de province lui ont donné de fermes témoignages de sympathies. Un bon nombre s'en alimentent pour leur partie littéraire. Elle a résolu la question du bon marché uni à la bonté des matières et à l'excellence des idées.

Elle couronne deux fois par an un nombre indéterminé de pièces en prose ou en vers, dont les sujets ne sont pas désignés. Les envois doivent avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> mars et avant le 1<sup>er</sup> septembre. Les prix consistent en des livres. Les ouvrages sont insérés dans la Revue.

**PHOSPHATE DE FER**

de LERAS,  
 Pharmacien,  
 DOCTEUR  
 ès-sciences.

Ce nouveau ferrugineux, sans odeur, ni saveur de fer, diffèrent de ceux parus jusqu'à ce jour, plus actif que les **Pilules** et **Sirops**, ne donne jamais de constipation et convient spécialement aux personnes délicates. Il guérit rapidement *Pâles couleurs, Faiblesse, Mauv. d'estomac, Stérilité, Affections nerveuses, Maladies de poitrine, Scrophules, Épuisement prématuré, Époques difficiles, Age critique, Appauvrissement du sang.* C'est le meilleur adjuvant de l'**Huile de foie de morue.**  
**Traitement économique.** — 2 fr. le flacon. — A Paris, 7, rue de la Feuillade. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie GRIZIAUX.

**Chocolat-Ibled**

PARIS,  
 4, RUE DU TEMPLE,  
 au coin de celle de Rivoli,  
 PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE HYDRAULIQUE  
 à Mondicourt  
 (Pas-de-Calais.)

USINE A VAPEUR  
 à Emmerick  
 (Allemagne.)

La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché.

(RAPPORT DU JURY CENTRAL.)

Le Chocolat-Ibled se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

**PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ**

PHARMACIE Regnauld & Co RUE CAUMARTIN, 45

Cette Pâte est populaire en Europe depuis 1820, à cause de son efficacité UNIVERSELLEMENT RECONNUE

contre le RHUME, la GRIPPE, l'ENROUEMENT, l'ASTHME, le CATARRHE et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Les boîtes qui ne portent pas la signature ci-dessus sont contrefaites.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies